

# Compte rendu de la séance du 05 mai 2022

Secrétaire de la séance: Valérie GADUEL

## Ordre du jour:

Subvention ski école  
Remboursement de frais  
Subvention Bien Chez Soi  
Convention SPA  
M57  
Convention CAUE  
DM budget principal  
Numérotation de voirie  
Adjoint

Questions diverses

**Début de Conseil : 19h45**

## Délibérations du conseil:

### Subvention ski école ( DE 2022 039)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 227€ à la coopérative scolaire pour financer les activités de ski de piste pour l'année scolaire 2021-2022
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document s'y rapportant

### Remboursement de frais ( DE 2022 040)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

- **D'AUTORISER** le remboursement de la facture de 36€ de Monsieur Christian Serre
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapporter

### Subvention Bien Chez Soi ( DE 2022 041)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- **DECIDE** une participation de 150 euros à l'association Bien Chez Soi
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant

### Convention SPA ( DE 2022 042)

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'accepter la convention fourrière de la SPA,
- **VALIDE** le montant de la cotisation 2022 pour un montant de 366.03€
- **DONNE** l'autorisation au Maire à signer tout document s'y rapportant

### M57 ( DE 2022 043)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune au 1er janvier 2023
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Convention CAUE ( DE 2022 044)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres ,

- **DECIDE** d'accepter la convention du CAUE
- **VALIDE** le montant de la participation financière pour un montant de 2 925€
- **DONNE** l'autorisation au Maire à signer tout document s'y rapportant

### Vote de crédits supplémentaires - fare champsaur ( DE 2022 045)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	3000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-3000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Numérotation ( DE 2022 046)

Les parcelles B757, A 1785, A 1786, division parcellaire de la B755 ne possèdent pas de numéro puisqu'aucune construction n'existait sur ces parcelles au moment de la création de la numérotation des voies et que ces parcelles ont été divisées. Suite à la mise en vente de ces parcelles, il est nécessaire de leur attribuer une adresse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide

- **DE NUMEROTER** les parcelles suivant le plan annexé à la présente délibération.
- **DE DIRE** que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par les propriétaires.

### Maintien d'un adjoint dans ses fonctions ( DE 2022 047)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix pour, 3 contres et 1 abstention,

- **PREND ACTE** du retrait des délégations de fonction et de signature à Monsieur Yves DESBORDES, 3eme adjoint au Maire,
- **DECIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin secret
- **DECIDE** de faire cesser les fonctions de Monsieur Yves DESBORDES en tant que 3eme adjoint au Maire.

**Fin de Conseil 22h00**